

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-265 du 28 Juin 1996

portant approbation du Budget
Prévisionnel, Exercice 1996, du
Bureau Béninois du Droit d'Auteur
(BUBEDRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
 - VU la Loi N° 84-003 du 15 Mars 1984 relative à la protection du Droit d'Auteur en République du Bénin ;
 - VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
 - VU le Décret N° 95-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
 - VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
 - VU le Décret N° 93-114 du 25 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) ;
- SUR rapport du Ministre de la Culture et de la Communication ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Juin 1996,

DECRETE :

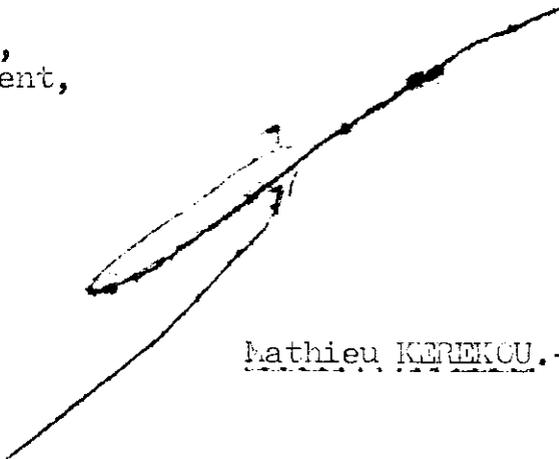
Article 1er. - Est approuvé, le Budget Prévisionnel pour l'exercice 1996 du Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

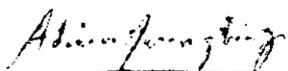
Fait à COTONOU, le 28 Juin 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



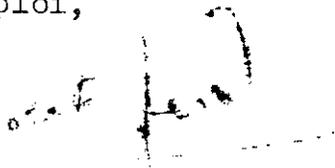
Mathieu KERÉKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de
la Coördination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la Restruc-
turation Economique et de la Promo-
tion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre de la Culture
et de la Communication,



Timothée A. ZANIYOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PI 4 MPREPE 4
LCC 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DGBM-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 BUBEDRA 2 JO 1.-